

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 326 du 5 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité Est

NOR : INTJ2200107S

Le commandant de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 33801 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130643S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Veynand	Stéphane	NIGEND : 168 376
Janiec-Magniez	Christophe	NIGEND : 161 865

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Grafiada	Romain	NIGEND : 191 509
Bobillon	Sébastien	NIGEND : 169 252

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Commun	Eric	NIGEND : 245 702
Bonilla	Bruno	NIGEND : 323 334
Cazes	Aurélien	NIGEND : 250 662
Scharf	Jean-Sébastien	NIGEND : 327 152

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Bonouvrier	Nicolas	NIGEND : 367 869
Leflem-Virginie	Jean	NIGEND : 336 420
Grisez	Pierre-Paul	NIGEND : 348 463
Dybiec	Daniel	NIGEND : 361 713
Gautier	Jérémy	NIGEND : 305 237

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 janvier 2022.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie
du Grand Est
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est,
S. Ottavi*